



**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-PRÉMONT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle Lévis St-Yves, 2451 rue Camirand, le 10 août 2026 à 19h00.

À laquelle sont présents :

Madame Barbara Paillé, mairesse ainsi que Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Isabelle Plante	Siège no 1
Pierrette Bellerive	Siège no 3
Luc Larouche	Siège no 4
Denise Pagé	Siège no 5
Gilles Leblanc	Siège no 6

La conseillère Doris Jetté est absente : absence motivée

Les membres du conseil formant quorum.

Assiste également à la séance madame Sonia Bellemare agissant à titre de secrétaire de la séance.

130-08-2026 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h03, sous la présidence de Mme Barbara Paillé mairesse.

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer madame Sonia Bellemare à titre de secrétaire pour la présente assemblée publique.

Madame la mairesse demande le vote.

131-08-2026 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante, et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ;

Madame la mairesse demande le vote.

ADMINISTRATION

3. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 6 JUILLET 2026
4. CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2026
7. LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2026
8. LOCATION SALLE GRATUITE - ASSOCIATION CITOYENNE
9. ADOPTION DU RÈGLEMENT RM01-2026 – CORRECTIONS À FAIRE
10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 338-26 CRÉANT UN FONDS DE ROULEMENT



Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

- 11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 339-26 CRÉANT UN FONDS D'AQUEDUC
- 12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 340-26 CRÉANT UN FONDS EAUX USÉES
- 13. CERCLE DE FERMIERES 50È ANNIVERSAIRE
- 14. OFFRE DE SERVICE ÉVIMBEC - ÉVALUATION À DES FINS D'ASSURANCE
- 15. ADJOINTE ADMINSTRATIVE – REMPLACEMENT OCCASIONNEL

VOIRIE

- 16. TRAVAUX PONCEAUX (3) RANG AUGUSTA
- 17. EMBAUCHE D'UN ASSITANT CONTREMAÎTRE
- 18. MANDATER LIGNE MASKA – SCHELLEMENT DE FISSURES
- 19. MANDATER NORDIKEAU – EAUX USÉES
- 20. MANDATER BEN ÉLECTROMÉNIQUE – EAUX USÉES
- 21. MTQ – RADAR PÉDAGOGIQUE ROUTE 350

URBANISME

- 22. RENOUVELLEMENT MANDAT À LA BOÎTE DE L'URBANISME

VARIA

- 23. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 24. CLÔTURE DE LA SÉANCE

132-08-2026 3.1 **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 JUILLET 2026**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026:

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Pierrette Bellerive et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juillet 2026.

Madame la mairesse demande le vote.

4. CORRESPONDANCE

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

133-08-2026 6. **ADOPTION DES DÉPENSES DU MOIS DE JUILLET 2026**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer dans la liste soumise au 31 juillet 2026;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement des dépenses courantes, pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2026, totalisant un montant de 92 727.81\$ tel que présenté :

Imprimerie Giguère Ltée	707.10\$
Patrick Morin	481.24\$
9413-1778 Québec inc	3395.16\$
Bélanger Sauvé	1198.01\$



No de résolution
ou annotation

**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

Claude Lessard	50.00\$
Complexe Laviolette	819.20\$
Denis Bergeron	400.93\$
Excavation Arseneault	10 666.86\$
FQM Assurance	561.35\$
Jacques Bussièrès	5915.46\$
Kenworth Maska	964.08\$
Location C.D.A. inc.	34.44\$
Nathan Langevin	128.70\$
Nordikeau inc.	873.41\$
RSSIR de MRC de Maskinongé	1083.21\$
Suzie Plante	202.69\$
9467-6327 Québec iuc.	3577.87\$
Add Énergie inc.	607.57\$
Alain Bellemare	300.00\$
Doris Samson	600.00\$
Épicerie Jacques Lessard	715.40\$
Fonds d'information sur le territoire	6.00\$
Josée Gauthier	298.94\$
Kanatrak	468.19\$
La Boîte d'Urbanisme	1661.39\$
Le Carrefour Canin de Lanaudière	1116.18\$
Les Gonflés inc.	2293.75\$
Les Pavages de Beauce Ltée	13 998.35\$
Les Productions Pro Star inc.	1609.65\$
Morency, Société d'Avocats S.E.N.C.	711.62\$
MRC de Maskinongé	1972.43\$
Municipalité de Sainte-Ursule	211.14\$
Municipalité de Saint-Léon-Le-Grand	318.70\$
Pavage Gravel inc.	22 776.55\$
Productions Hugues Pomerleau inc.	488.64\$
Protection incendie CFS Ltée	73.58\$
Service Plus G.M.	6869.76\$
Stéphane Bérard C.P.A. inc.	4570.26\$
Total	92 727.81\$

Madame la mairesse demande le vote.

134-08-2026

7. ADOPTION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE JUILLET 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés au 31 juillet 2026;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser les déboursés du 1^{er} juillet au 31 juillet 2026 totalisant un montant de 5019.45\$ tel que présenté et les salaires du 28 juin au 1^{er} août 2026 totalisant un montant de 32 506.33\$

Groupe CLR	360.58\$
Hydro-Québec	381.13\$
Services de Cartes Desjardins	3965.49\$
Sogetel inc.	242.63\$
Telus	69.62\$
Total	5019.45\$

Madame la mairesse demande le vote.



**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

Certificat de disponibilité de crédit. Jacques Bussièrès, greffier et trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

135-08-2026

8. LOCATION SALLE LOISIRS – ASSOCIATION DU LAC DIANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande pour la location de salle sans frais pour des associations citoyennes;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé, et résolu à l'unanimité des membres présents de prêter gratuitement la salle des loisirs aux associations citoyennes de Sainte-Angèle-de-Prémont, en semaine, moyennant un frais de 50.00\$ pour le ménage. Que ladite association fasse parvenir une preuve d'assurance responsabilité à la Municipalité tel qu'exigé lors de la location de salle.

Madame la mairesse demande le vote.

136-08-2026

9. ADOPTION DU RÈGLEMENT RM-01-2026 CORRIGÉ RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALES ET AUX AUTRES MESURES APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE.

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par le conseiller Luc Larouche à la séance ordinaire du 6 juillet.

ATTENDU QUE ce règlement RM-01-2026 corrigé remplace le règlement RM-01-2026 qui avait été adopté le 7 avril sous la résolution 048-04-2026

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents par ce conseil de déposer et d'adopter le règlement RM-01-2026 considérant qu'il y a eu des correctifs apportés pour donner suite à la refonte des règlements communs.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce Règlement considérant que chaque élu en a pris connaissance.

Madame la mairesse demande le vote.

137-08-2026

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 338-26 CRÉANT UN FONDS DE ROULEMENT

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par la conseillère Isabelle Plante à la séance ordinaire du 6 juillet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Pierrette Bellerive et résolu à l'unanimité des membres présents par ce conseil de déposer et d'adopter le règlement 338-26 créant un fonds de roulement.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce Règlement considérant que chaque élu en a pris connaissance.

Madame la mairesse demande le vote.

138-08-2026

11. ADOPTION DU RÈGLEMENT 339-26 CRÉANT UN FONDS D'AQUEDUC



**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par la conseillère Pierrette Bellerive à la séance ordinaire du 6 juillet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents par ce conseil de déposer et d'adopter le règlement 339-26 créant un fonds d'aqueduc.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce Règlement considérant que chaque élu en a pris connaissance.

Madame la mairesse demande le vote.

139-08-2026 12. ADOPTION DU RÈGLEMENT 340-26 CRÉANT UN FONDS EAUX USÉES

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé par la conseillère Doris Jetté à la séance ordinaire du 6 juillet.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et résolu à l'unanimité des membres présents par ce conseil de déposer et d'adopter le règlement 340-26 créant un fonds eaux usées.

Demande est faite d'une dispense de lecture lors de l'adoption de ce Règlement considérant que chaque élu en a pris connaissance.

Madame la mairesse demande le vote.

140-08-2026 13. DEMANDE DU CERCLE DE FERMIÈRES

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières fête son 50^e anniversaire cette année;

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de Fermières a fait la demande au conseil municipal pour installer une plaque commémorative et de planter un chêne dans le parc Joseph Baril pour la souligner leur 50^e anniversaire;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et résolu à l'unanimité des membres présents par ce conseil d'accepter la demande du Cercle de Fermière de Sainte-Angèle.

Madame la mairesse demande le vote.

141-08-2026 14. OFFRE DE SERVICE ÉVIMBEC – CONFECTION D'UN RAPPORT D'ÉVALUATION À DES FINS D'ASSURANCE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la compagnie Évimbec pour la confection d'un rapport d'évaluation à des fins d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service est 3 bâtiments municipaux soit l'hôtel de ville, la caserne incendie/garage municipal et le bâtiment de traitement des eaux usées;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé et résolu à l'unanimité des membres présents par ce conseil d'accepter l'offre de service de Évimbec au montant de 6200.00\$ plus taxes.



**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

Madame la mairesse demande le vote.

La conseillère Isabelle Plante dénonce qu'elle a potentiellement, directement ou indirectement un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, cette dernière se retire des discussions et s'abstient de voter sur cette question en se retirant momentanément de la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

Le conseiller Luc Larouche dénonce qu'il a potentiellement, directement ou indirectement un intérêt particulier concernant le point suivant. En conséquence de cette divulgation, et avant le début des délibérations sur cette question, ce dernier se retire des discussions et s'abstient de voter sur cette question en se retirant momentanément de la séance, cette situation n'affectant pas le quorum.

La conseillère Isabelle Plante et le conseiller Luc Larouche quittent à 19h12.

142-08-2026

15. ADJOINTE ADMINISTRATIVE – REMPLACEMENT OCCASIONNEL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire avoir une personne pour des remplacements occasionnels;

CONSIDÉRANT QUE madame Suzie Plante est déjà employée par la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Leblanc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'autoriser le directeur général à muter Madame Suzie Plante, responsable de loisirs, au poste d'adjointe administrative pour faire du remplacement occasionnel selon les besoins du service.

Madame la mairesse demande le vote.

Retour de la conseillère Isabelle Plante et du conseiller Luc Larouche à 19h14.

VOIRIE

143-08-2026

16. REMPLACEMENT DE 3 PONCEAUX DANS LE RANG AUGUSTA

CONSIDÉRANT QU'il y a 3 ponceaux qui sont à changer dans le rang Augusta;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'un remplacement de ponceau est estimé à 25 000.00\$ chacun et que la municipalité désire effectuer les travaux en régie interne selon la méthode des coûts contrôlés;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et résolu à l'unanimité des membres présents de décréter les travaux et de d'autoriser le directeur général à procéder aux travaux de remplacement des trois ponceaux dans le rang Augusta selon les plans et devis préparés par M. Ghyslain Lambert, ing, ainsi que d'engager les dépenses nécessaires, et qu'il soit autorisé à effectuer les achats de matériel et location de machinerie s'y rattachant pour un maximum de 25 000\$ par ponceau; le tout à même le fonds de carrières et sablières, si pas d'autres subventions qui s'appliquent.

Madame la mairesse demande le vote.

144-08-2026

17. EMBAUCHE D'UN ASSISTANT CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire créer un poste d'assistant contremaître aux travaux publics ;



**Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont**

CONSIDÉRANT QUE les besoins sont immédiats aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE l'assistant contremaître remplacera éventuellement le contremaître des travaux publics

CONSIDÉRANT l'affichage de poste ait lieu jusqu'au 27 août 2026 ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents que ce Conseil autorise le Directeur général à faire l'affichage du poste d'assistant contremaître aux travaux publics.

Madame la mairesse demande le vote.

145-08-2026 18. LIGNES MASKA – SCELLEMENT DE FISSURES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont désire faire le scellement des fissures sur ses routes ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été faite par lignes Maska au montant de 7950.00\$ plus taxes pour 5000 mètres linéaires.

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Denise Pagé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de service de lignes Maska au montant de 7950\$ +tx.

Madame la mairesse demande le vote.

146-08-2026 19. MTQ – RADAR PÉDAGOGIQUE SUR LA ROUTE 350

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont a reçue plusieurs plaintes de vitesse excessive sur la route Lupien (rte 350) dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE la route Lupien (rte 350) relève de la juridiction du MTQ ;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Pierrette Bellerive et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont demande au Ministère des transports et de la mobilité durable d'installer deux radars pédagogiques aux extrémités Est et Ouest du périmètre urbain sur la route Lupien (rte 350).

Madame la mairesse demande le vote.

147-08-2026 20. MANDATER NORDIKEAU – EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité n'a pas d'employé qualifié pour l'opération des ouvrages d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre présentée par la Nordikeau en date du 5 août 2026;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont retienne l'offre octroie à la firme Nordikeau le contrat sur une base mensuelle au coût 1280\$(+tx) pour l'opération de son usine d'assainissement des eaux usées.



Séance du conseil municipal
Municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont

Madame la mairesse demande le vote

148-08-2026 21. MANDATER BEN ÉLECTROMÉCANIQUE - EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Prémont doit procéder à la réparation de la pompe du surpresseur pour ses étang aérées ;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services a été faite par Ben Électromécanique au montant de 5050.80\$ plus taxes pour la réparation. Ce montant n'inclut pas le temps d'installation de la pompe ;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Leblanc et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de service de Ben Électromécanique au montant de 5050.80 +taxes.

Madame la mairesse demande le vote.

URBANISME

149-08-2026 22. RENOUVELLEMENT MANDAT - LA BOÎTE D'URBANISME

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Larouche et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Sainte-Angèle-de-Prémont retienne les services de La Boîte d'Urbanisme pour un montant maximum de 14 040.00\$ avant taxes

Madame la mairesse demande le vote.

VARIA

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

150-08-2026 24. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Isabelle Plante et résolu à l'unanimité des membres présents de clore la présente séance à 19h21.

Madame la mairesse demande le vote.

_____ Barbara Paillé, mairesse	_____ Sonia Bellemare, Secrétaire d'assemblée
-----------------------------------	---

« Je, *Barbara Paillé, mairesse*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ».

Barbara Paillé, mairesse

